

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PATHOLOGIE DU SYSTÈME LOCOMOTEUR 1			
Code	PAKN2B82KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Pascal FLAMENT (pascal.flament@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour objectif d'apporter aux étudiants des connaissances théorique et pratique sur les pathologies rencontrées classiquement du système locomoteur.

Les cours théoriques permettent d'apporter des connaissances en anatomie fonctionnelle, en traumatologie nécessaires à la pratique clinique du bilan et du traitement.

Les cours sont donnés par différents intervenants spécialistes du domaine.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels

1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'apprentissage, l'étudiant sera capable de reconnaître une pathologie classique du système locomoteur rencontrée dans la pratique professionnelle courante.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN2B82KINA Pathologie du système locomoteur 1 20 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAKN2B82KINA Pathologie du système locomoteur 1 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près. Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pathologie du système locomoteur 1			
Code	16_PAKN2B82KINA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Pascal FLAMENT (pascal.flament@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours de pathologie apporte les notions théoriques de traumatologie dans ses généralités (physiologie et délais de consolidation) et dans ses spécificités suivant la localisation et l'âge du patient

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant devra au terme du cours, pouvoir décrire une fracture et son évolution en terme de consolidation, l'analyser sur le plan de la stabilité, analyser le traitement réalisé et en tirer les conséquence sur sa stratégie de rééducation.

En terme d'acquis d'apprentissage, l'étudiant devra acquérir les compétences suivante :

Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels

1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité

1.6 Exercer son raisonnement scientifique

Compétence 4 Concevoir des projets professionnels complexes 4.1 Identifier la situation

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Généralités (Notion de radiologie conventionnelle, consolidation osseuse et principe de réparation des fractures, complication des fractures,...)

2. Généralités sur le traitement des fractures, la pubalgie, les pathologies de la cheville, du tendon d'Achille, du genou

Démarches d'apprentissage

Exposé magistral

Le cours se veut interractif et largement illustré de cas clinique. L'étudiant sera confronté à de multiple situations cliniques.

Il sera invité à analyser un traumatisme sur base de clichés radiologiques.

Dispositifs d'aide à la réussite

NEANT

Ouvrages de référence

NEANT

Supports

Le cours est donné sous forme de présentations Power point mis à la disposition de l'étudiant. Un manuel de traumatologie lui est également fourni à titre complémentaire de même que des références bibliographiques et des sites internet

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation se fera sur base d'un examen écrit comprenant des questions théoriques sur des points relevant du cours et des questions pratiques sous forme de radiologie conventionnelle de fracture et/ou de leur traitement. L'étudiant est invité à analyser les radiographies fournies et émettre des propositions de prise en charge en terme de rééducation.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).